



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Conférence de presse :

Présentation des mesures d'ajustement pour la rentrée 2018
dans le 1^{er} degré

Mardi 12 juin 2018

Fabien Ben

Inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale

Les conditions de la rentrée 2018 dans le premier degré en Saône-et-Loire

La rentrée 2018 confortera de manière manifeste la **priorité donnée à l'école et aux apprentissages fondamentaux**, lire, écrire, compter et respecter autrui. Les mesures résolument engagées en 2017, notamment le dédoublement des classes de CP en réseau d'éducation prioritaire (REP), l'adaptation des rythmes scolaires, le renforcement de la formation des maîtres, le programme « devoirs faits » seront reconduites.

La politique éducative, appuyée sur un projet académique « **vers une académie apprenante** », nouveau sur le fond comme sur la forme, est tournée principalement sur l'acquisition solide des compétences de base dès les premiers cycles de l'école primaire et en particulier en éducation prioritaire. Les écoles en REP sont ainsi le creuset d'expérimentations fortes pour améliorer les organisations pédagogiques et offrir aux enseignants des formations didactiques et pédagogiques ciblées sur la maîtrise de la langue, les mathématiques et la construction du respect citoyen.

Une attention particulière est portée pour **soutenir la ruralité** alors que **les dispositifs spécifiques** (plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de 3 ans) sont confortés. La brigade de remplacement est à nouveau renforcée afin de satisfaire à la priorité ministérielle donnée à la formation des maîtres. Dans la continuité du travail mené dans les collèges cette année, le dispositif « devoirs faits » sera mis en œuvre afin d'aider les élèves dans leur travail personnel.

La répartition des emplois tient compte de ces **enjeux qualitatifs** et s'inscrit dans une **équité de traitement**, tout en prenant appui sur une analyse fine de chaque situation. L'allocation des moyens aux académies prend en compte l'évolution de la démographie scolaire et le dédoublement des classes de CP.

La politique éducative engagée se poursuit: le soutien à la ruralité et l'**allocation proportionnelle des moyens** aux besoins sociaux et environnementaux constituent toujours le cadre de référence appliqué à la préparation de la rentrée 2018. Ainsi, cette année, allons-nous **accompagner encore les démarches de rapprochement entre communes et écoles** pour une meilleure rationalisation de notre réseau scolaire afin de garantir une plus grande équité entre les élèves. L'objectif est de favoriser les conditions de réussite éducative pour tous et ainsi offrir le meilleur service d'éducation à chaque élève.

La démarche repose sur une perspective pluriannuelle concertée et réfléchie dont les buts sont une plus grande ouverture culturelle de l'école et des élèves, une **organisation pédagogique plus dynamique**, une **meilleure adaptation au collège**, un **renforcement de la socialisation**, un **projet d'orientation plus ambitieux** ou encore une **mise en commun de moyens financiers et humains**.

La **prise en compte des besoins des élèves liés à l'environnement social et économique** constitue un autre aspect essentiel de cette préparation. L'effort en faveur de l'éducation prioritaire ou de la ruralité continue à se traduire concrètement par des attributions ou des maintiens d'emplois permettant des taux d'encadrement plus forts que dans le reste du département.

La **méthodologie** utilisée s'appuie sur les données fournies par les directeurs d'écoles (constat réalisé via base élèves et prévisions des effectifs) mises en perspective et complétées, le cas échéant, par les inspecteurs de l'éducation nationale après concertation avec les élus, puis sur l'étude à l'échelon départemental, en relation avec l'ensemble des partenaires de l'école. **Chaque école fait donc l'objet d'une analyse**.

Dans un contexte d'augmentation des effectifs (on constate 408 élèves de plus qu'en septembre 2017), la procédure de préparation de rentrée s'est ainsi poursuivie par un suivi continu de la situation des écoles - 42 audiences ont ainsi été accordées depuis le CDEN de février 2018 - en vue des ajustements présentés ce jour en CDEN, ainsi que d'éventuels autres en septembre 2018, en veillant notamment à éviter des retraits effectués dans les jours de rentrée. C'est grâce à ce **dialogue soutenu** et confiant que les contours d'une rentrée sereine se définiront progressivement, pour le plus grand **bénéfice du service public d'éducation et des élèves de Saône-et-Loire**.

LES ATTRIBUTIONS D'EMPLOIS

Ecoles maternelles, élémentaires et RPI

Nature	Communes - écoles	Observations	Mat	Élém
RPI	Azé / Saint-Gengoux-de-Scissé (RPI 17)		1	
RPI	Bourgvilain / Saint-Point (RPI 53)		1	
RPI	Lessard-le-National / Virey-le-Grand (RPI 102)			1
Mat	Perrecy-les-Forges		1	
Prim	Sancé Jean de la Fontaine			1
Total			3	2

ULIS

Prim	La Roche Vineuse		1	
Elém	Pierre de Bresse Fondation Guyenot-Paillet		1	
Total			2,00	

Attributions à suivre

Nature	Communes - écoles	Observations	Mat	Élém
RPI	Charbonnières / Sennecé les Mâcon / St Jean le Priche (RPI 30)			1
Prim	Fragnes-La Loyère Mireille et Gaston Mallet			1
Mat	Mâcon Grand Four		1	
Elem	Mâcon Georges Brassens			1
Mat	Montcenis		1	
Prim	Saint-Vallier Groupe scolaire des Bois Francs			1
Total			2	4

LES MAINTIENS D'EMPLOIS

Nature	Communes - écoles	Observations	Mat	Élém
Elem	Allerey-sur-Saône Frédéric Leblanc			1
RPI	Bellevesvre / Mouthier en Bresse / Torpes (RPI 34)			1
Prim	Bey			1
RPI	Jouvençon / La Genète / Brienne (RPI 11)		1	
Mat	Chagny Les Rouges Moulins		1	
Prim	Clessé			1
Prim	Demigny			1
Mat	Digoïn Neuzy		1	
Mat	Fontaines		1	
Mat	Gueugnon Les Gachères		1	
Elem	Gueugnon Rosa Parks			1
Prim	Joncy Les Arcades			1
Elem	Louhans Vial Vincent			1
Prim	Marizy-Le Rousset			1
RPI	Montagny-les-Buxy / Jully-les-Buxy / Saint-Vallerin (RPI 55)			1
Mat	Montceau les Mines Clara Schumann		1	
Prim	Pierreclos			1
Prim	Saint-Etienne-en-Bresse Bernard Gaspard			1
Prim	Saint-Loup-de-Varennes Nicephore Niepce			1
Prim	Saint-Maurice-les-Chateauneuf			1
Prim	Saint-Micaud			1
Prim	Saint-Romain-sous-Gourdon			1
Prim	Saint-Yan			1
Mat	Sennecey-le-Grand		1	
RPI	Sologny / Milly Lamartine (RPI 47)		1	
Elem	Sornay			1
Prim	Vitry-en-Charollais			1
Total			8	19

LES RETRAITS D'EMPLOIS

Nature	Communes - écoles	Observations	Mat	Élém
RPI	Azé / Saint-Gengoux-de-Scissé (RPI 17)			1
RPI	Beaurepaire-en-Bresse / Saillenard (RPI 38)		1	
Mat	Gueugnon Beaulon		1	
Mat	Louhans Henri Varlot		1	
Prim	Mervans			1
Elém	Montceau-les-Mines Jean Rostand			1
Mat	Ouroux-sur-Saône		1	
Mat	Perrecy-les-Forges		1	
Total			5	3

Retraits à suivre

Nature	Communes - écoles	Observations	Mat	Élém
Prim	Chaudenay			1
Mat	Mâcon Camille Claudel		1	
Mat	Saint-Rémy Lucie Aubrac		1	
Total			2	1

Glossaire

CDEN : conseil départemental de l'Education Nationale

CTSD : comité technique spécial départemental

Enseignant référent : Interlocuteur privilégié des parents, l'enseignant référent fait le lien entre les familles et l'ensemble des professionnels qui gravitent autour de l'élève, tout au long de son parcours scolaire.

ESPE : école supérieure du professorat et de l'éducation

ETP : équivalent temps plein

IEN : inspecteur de l'éducation nationale

IME : institut médico-éducatif

ITEP : instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques

P/E : ratio donnant le nombre de postes d'enseignants (en équivalent temps plein) pour cent élèves

PEDT : Projet EDucatif Territorial

Plus de maîtres que de classes : L'objectif premier est de rendre l'école plus juste et plus efficace, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles. La mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes » est une dimension importante de la priorité donnée à l'école primaire, dans le cadre de la refondation de l'École de la République. Ce dispositif repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire.

RASED : réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

REP : réseau d'éducation prioritaire

RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal

SAPAD : services d'assistance pédagogique à domicile

Scolarisation des moins de trois ans : Le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école. La scolarisation d'un enfant de moins de trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle constitue une toute première étape de son parcours scolaire.

UPE2A : unité pédagogique pour élèves allophones arrivants